

II. Le Comité international et la Conférence de 1906.

Après avoir joué un rôle important lors de l'élaboration de la Convention de Genève, le Comité international n'eut pas à déployer en 1906, lors de la revision de cet acte, une activité comparable à celle dont il avait fait preuve 43 ans auparavant. Il ne se désintéressa nullement de ce qui se passait, mais par la force des choses, il dut garder une attitude très réservée. Le nombre des Puissances directement engagées dans l'affaire était alors devenu très considérable, et, la plupart d'entre elles ayant des idées arrêtées sur ce que réclamait la situation, il était équitable et naturel de les laisser statuer entre elles sur ce qui les concernait sans s'immiscer dans leurs débats. Le Comité dut donc s'effacer et éviter d'intervenir auprès des acteurs principaux du mouvement, s'il n'y était pas invité par eux. Cette attitude fut jugée correcte et il n'eut pas à se repentir de l'avoir prise. Les témoignages d'estime qui lui furent donnés dans cette circonstance lui prouvèrent d'ailleurs avec évidence que ses services passés n'étaient pas oubliés et qu'il jouissait toujours d'une grande considération.

Vers 1898 on pressentait, dans le monde diplomatique, que l'heure propice pour reviser la Convention de Genève approchait à grands pas, et le Conseil fédéral suisse se préoccupait de la tâche qui lui incomberait dans cette éventualité. En suivant les dispositions de diverses Puissances à cet égard, il avait pu en particulier se convain-

cre de la nécessité, pour les rassurer et faire taire leurs hésitations, de leur présenter, avant tout, le programme des changements qu'entraînerait probablement selon lui la revision projetée. Or, à ce moment-là, il avait précisément entre les mains un travail sur ce sujet, fraîchement émané du médecin en chef de son armée, M. le docteur Ziegler, auquel il aurait pu se référer, mais il préféra mettre le Comité international de la Croix-Rouge en demeure de lui présenter lui aussi sa manière de voir, et nous n'eûmes garde de nous récuser, heureux que nous étions de la preuve flatteuse de confiance que nous donnait notre gouvernement en même temps que désireux de le contenter.

M. Moynier, parlant au nom de ses collègues qui s'étaient déclarés pleinement d'accord avec son Etude sur la revision, se mit sans tarder à l'œuvre et envoya au Conseil fédéral un préavis qui reçut l'entière approbation de cette haute autorité. Ce travail fut imprimé sous le titre de *Enoncé de quelques idées à examiner pour la revision de la Convention de Genève. Programme provisoire proposé par le Conseil fédéral Suisse (1898)*.

Cette pièce légèrement modifiée fut, ainsi que l'écrivit auquel elle se référerait, distribuée plus tard aux membres de la Conférence et leur servit de guide.

Le pouvoir exécutif de la Confédération invita le président du Comité à siéger dans l'assemblée qui se préparait, comme l'un de ses plénipotentiaires, mais M. Moynier crut devoir décliner cet honneur en raison de son grand âge, et il fut remplacé par M. Edouard Odier, secrétaire du Comité international. Le Conseil fédéral adjoignit en outre le secrétaire particulier du président du Comité, M. Paul Des Gouttes, docteur en droit, à M. le Prof. Rœtlisberger désigné pour diriger le secrétariat de la conférence.

Ce fut à M. Edouard Odier, nommé depuis peu Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Suisse auprès du gouvernement russe qu'échut aussi l'honneur de présider la Conférence.

M. Gustave Moynier, de son côté, fut lors de la séance d'ouverture, le 11 juin 1906, nommé président d'honneur de la Conférence; c'était un juste tribut de reconnaissance payé à celui qui préside encore aujourd'hui et avec une ardeur infatigable, malgré ses quatre-vingts ans, le Comité international, qui a consacré sa vie à l'œuvre de la Croix-Rouge et dont l'heureuse

influence s'est fait fortement sentir sur le développement de cette institution humanitaire pendant près d'un demi-siècle. ¹

En ce qui concerne le travail proprement dit de cette assemblée le Comité y concourut en soumettant au Conseil fédéral une liste des questions qui lui paraissaient devoir être étudiées et résolues par elle. Il publia en outre une courte brochure, intitulée « *Considérations soumises par le Comité international de la Croix-Rouge aux membres de la Conférence* » ².

Le Comité mit aussi à la disposition de la Conférence sa bibliothèque, contenant presque toute la littérature relative à la Convention de Genève pour le cas où ses membres auraient l'envie ou le désir de s'y livrer à des recherches sur ce sujet, ce dont quelques uns d'entre eux profitèrent.

¹ Nous ne résistons pas au plaisir de publier les deux lettres suivantes qui ont été adressées au président d'honneur de la Conférence au lendemain de sa clôture.

La première est de M. Renault, le rapporteur général et, comme on l'a si bien dit, l'architecte de la Convention nouvelle :

« Mon cher Président, je viens vous dire encore une fois combien j'ai été
« heureux de participer à l'achèvement d'une œuvre pour laquelle vous avez
« tout fait. Vous nous avez souhaité la bienvenue, vos souhaits nous ont
« porté bonheur et vous avez assisté à la signature d'une nouvelle Conven-
« tion, qui donne en grande partie satisfaction à vos désirs. C'est un honneur
« et un bonheur bien mérités. Recevez de nouveau mes respectueuses félici-
« tations ».

Le second de ses correspondants écrivait :

« Cher Monsieur, j'ai lu dans les journaux le texte de la Convention de
« Genève révisée, ainsi que le récit de l'émouvante séance de signature à
« laquelle vous avez assisté comme président d'honneur de la Conférence.
« C'est une consécration nouvelle de l'œuvre que vous avez conçue et à
« laquelle vous avez voué votre existence, en sorte que vous devez éprou-
« ver, à cette heure, une bien douce et légitime satisfaction, d'autant plus que
« les hommages sincères dus à votre initiative et à votre persévérance, ne
« vous ont pas manqué au cours de cette session solennelle des délégués de
« toutes les Puissances. Je suis heureux pour vous de ce regain de gloire,
« qui s'ajoute aux distinctions flatteuses dont vous avez été l'objet. »

² Voy. p. 176.